

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Lundi 28 septembre 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Etienne Rougeaux, Virginie Pate, Alain Bigueur, Paulette Giancatarino, Philippe Brochet, Sandra Hählen, Stéphane Ramaux, Jean Marie Truchot, Jean Baptiste Chevanne, Christian Vuillet, Jean Théry

### Excusés

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier

### Objet de la réunion

Intervention de la DDT

Prospective financière

*Projet Gare de Mouchard (reporté)*

Aides à l'immobilier d'entreprises

Aides au titre du Fonds territorial

Attribution de marchés

Informations diverses

## 1. Intervention de la DDT

Présents : Daniel Petry, chargé de projet au service connaissance et Habitat, Marie Laure Sergent, chargée de mission référente territoriale, Pascal Bertaud, chef du service, est excusé

L'objectif est de présenter les services de la DDT et plus spécifiquement l'appui possible. L'organigramme de la DDT est présenté en séance.

Le service connaissance et habitat réalise des études thématiques sur les différents territoires jurassiens. Les différentes publications sont publiées sur le site de la Préfecture.

Au sein du service, les chargés de mission territoriaux ont tous en portefeuille une thématique départementale. Marie Laure Sergent est par exemple référente mobilité et paysages.

Les élus font part de leur souhait d'avoir une approche constructive pour coconstruire les projets notamment sur la révision prévue à mi-mandat du PLUi. L'administration a un rôle primordial, et il est important que la révision puisse se faire ensemble, avec plus d'écoute des besoins des élus.

La DDT précise que la volonté de l'Etat est d'accompagner au mieux, mais dans le respect des cadres législatifs.

On a un sentiment d'injustice entre ce qui se passe dans nos zones rurales et ce qui se passe en périphéries des villes principales. De temps en temps un peu de souplesse dans la manière d'aborder les choses serait utile. Il ne s'agit pas d'ouvrir les vannes et de ne pas respecter le cadre, mais de l'assouplir.

La problématique des OAP dont la gestion est très compliquée aujourd'hui est soulevée.

Le PLUi est perfectible. A l'usage, on constate qu'il est nécessaire d'apporter des modifications. Les maires ont les pétitionnaires en direct, et le risque est que le pétitionnaire ne respecte pas le document. Quand une pente de toit ne permet pas l'installation de photovoltaïque, on va à l'encontre de la réalité et des objectifs affichés par l'Etat. Un regard sur le document d'urbanisme par les instructeurs est important.

A l'occasion du CA de l'agence départementale d'ingénierie, la question de la gestion des Autorisations de Droit des Sols (ADS) a été posée. Une fois de plus, l'Etat supprime un service, et ce sont les collectivités qui vont prendre en charge financièrement les instructions.

Sur le site de Dole, il ne restera plus personne pour l'instruction des demandes.

La DDT indique qu'il serait intéressant pour la communauté de communes de s'engager dans une Opération de Revitalisation Territoriale : destiné à la revitalisation des centres bourgs, elle peut être intéressante à l'échelon du Val d'Amour, en complément de l'OPAH notamment. Il peut y avoir des avantages pour le privé, pour l'économie.

## 2. Point formation

Le bureau fait un retour rapide sur les 2 journées de formation qu'il a eu les 21 et 22 septembre. Globalement les 2 journées étaient intéressantes, d'un bon niveau. La première demie journée sur l'approche territoriale a été appréciée différemment, le contenu semblant à certains moins abordable. L'approche proposée a changé la façon de voir les choses, autrement que par la seule approche « développement économique ».

L'opération peut être à renouveler, mais pas nécessairement sur 2 jours. L'objectif était aussi de constituer un groupe.

Sur la partie fiscale de la formation, l'approche était différente de celle de KPMG, et cela a permis de consolider certaines connaissances.  
En parallèle les formations par l'AMJ sont aussi appréciées.  
Il serait souhaitable d'ouvrir la formation à d'autres élus.

### 3. Prospective financière

Nous travaillons avec Finances actives depuis 2015 sur une plateforme dématérialisée :

- de gestion de dette
- de prospective financière

**Sur la gestion de dette** : le travail avec les consultants de finances actives nous a permis de renégocier sur la période 2014 2020 la quasi-totalité de nos prêts. Compris les pénalités de remboursement, ces renégociations nous ont permis de faire une économie sur 15 à 20 ans de 700 000€.

**La prospective** nous permet d'élaborer des scénarios différents à partir d'hypothèses

La prospective a été élaborée à partir d'hypothèses prudentes en matière de fiscalité notamment.

Suite à la présentation du projet, le bureau souhaite apporter un certain nombre de modifications qui feront l'objet d'échanges ultérieurs.

Il faut inscrire la totalité des investissements à conduire et envisager ensuite les modalités de financement. Une priorisation sera donnée. A noter que le plan de relance pourrait utilement être mobiliser, et permettre un meilleur financement de certaines opérations.

La question du bouclage des projets scolaires doit être au cœur des préoccupations de ce mandat. : les élus n'ont pas la main sur la carte scolaire. Le premier niveau qui décide ce sont les maires. C'est eux qui font le choix de partir sur un projet. Il faut concilier la volonté d'aménagement et de répartition des investissements sur le territoire avec les finances intercommunales. Le collège de Mont sous Vaudrey reste un enjeu très fort pour le Val d'Amour.

Lors du mandat précédent, les augmentations d'impôts ont été liées à la nécessité de ne pas perdre d'argent notamment de dotations. Sur ce mandat, il y a des projets qui vont nécessiter un financement, la démarche n'est pas la même.

En parallèle il faudra revoir le pacte fiscal à la lumière des réformes de fiscalité, notamment la disparition de la taxe d'habitation, et celle annoncée de la fiscalité économique. Les fonds de concours pourraient par exemple être fléchés sur l'investissement, en complément des aides de l'Etat ou du Département au titre du plan de relance. Cela pourrait permettre d'inciter les communes à investir en afin d'accompagner la reprise.

## 4. Projet Gare de Mouchard

Reporté

## 5. Aides à l'immobilier d'entreprises

### SCI Olivier Thouret - Belmont

Le menuisier a un projet de construction d'un bâtiment qui comprendrait un local à usage locatif et un local à usage professionnel, avec un showroom pour l'entreprise.

Le montant pour la partie « local professionnel » s'élève à 164 206 € HT. L'aide de 20% plafonnée **serait de 6000€.**

Le bureau accepte à l'unanimité l'aide à l'immobilier sollicitée.

## 6. Aides au titre du fonds territorial

### Yvan Auger paysagiste - Ounans

Mr Auger nous sollicite pour une aide à l'investissement pour l'achat d'un nouveau véhicule professionnel. Il n'en a plus depuis cet été et en loue actuellement un. Le montant du projet est de 22939.36€ HT. L'aide de 20% serait de **4 587,87 €** A l'unanimité le bureau accepte d'accorder l'aide dans le cadre du fonds territorial.

### Les Charpentiers réunis - Mouchard

L'entreprise nous sollicite pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques à hauteur de 25 495,60 €. L'aide de 20% serait de **5 099,12 €**. L'entreprise ayant bénéficié d'une aide à l'immobilier en 2020, et les panneaux photovoltaïques n'étant pas liés directement à l'activité de l'entreprise, le bureau est défavorable à l'attribution de cette aide dans la mesure où elle relève du plan de relance de la région.

### Instant bien être - Mouchard

Elena Louboutin souhaite aménager une cabine de son institut de beauté en cabine d'aquabike. Ce projet lui permettra de diversifier et de développer son activité qui a été bien impactée par la crise.

Le montant du projet s'élève à 14 780€ HT, soit une aide de la CCVA de **2 956€.**

Pour ce même projet, elle a également sollicité le Fonds Régional d'Avance Remboursable géré par Initiative Dole.

Le bureau à l'unanimité accorde l'aide au titre du fonds territorial.

## 7. Attributions de marchés

### Assainissement

La communauté de communes va engager des travaux sur le réseau d'eau potable à Mont sous Vaudrey. Les 7 entreprises ayant soumissionné ont répondu dans une fourchette très serrée.

Le bureau à l'unanimité valide le choix de la commission MAPA et retient l'entreprise Benetruy pour un montant de 181 997.50 € HT.

### Mobilier Groupe Scolaire

4 entreprises ont répondu. 3 ont été retenues pour une audition. Le choix s'est porté sur la papeterie Jeanneret.

Le bureau valide le choix de la commission MAPA et retient l'offre de la Papeterie Jeanneret pour un montant de 81 358,56 € HT au BPU. Le marché étant un accord cadre (à bons de commande) le montant de la commande variera en fonction des quantités acquises.

Il y a eu un gros travail de fait en amont avec les enseignants.

## 8. Informations diverses

La percée du vin jaune 2021 à Cramans est annulée et reportée en 2022

Une réunion va avoir lieu avec Juralliance (ESAT) prochainement au sujet de l'avenir du site de Cramans.

Zone de Bel Air : les négociations sont en cours pour les acquisitions de terrains via la SAFER pour l'extension de la zone d'activité.

Bâtiment de la Région à port Lesney : Les anciens locaux du Lycée du bois situés à Port Lesney sont en vente. La commune a décidé d'acquérir le bâtiment.

Réunion agence départementale d'ingénierie : l'agence a décidé d'acheter les anciens locaux du crédit mutuel pour s'y installer. Mr Lagalice, Président de la Plaine Jurassienne, a été élu vice-président. Une information a été donnée sur les crédits DST accordés.

**La séance est levée à 20H40.**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**